

**PROCES VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 janvier 20H30**

Date de convocation : 11/01/2024

Effectif légal du conseil municipal : 11

Présents :

X	Philippe BRUN	X	Odette GAILHOT
X	Alice MALARTRE	X	Yves SANIAL
X	Michel RIBES	X	Thierry MICHEL
X	Laurence EXBRAYAT	X	Alain ROMÉAS
X	Jeanne PRADIER	X	Michel LEYDIER
	Alexandre MALARTRE		

Absent(s) : 1

Excusé(s) représenté(s) : 0

Secrétaire de séance : Alice Malartre

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du dernier compte rendu**
- 2- Délibération prime pouvoir d'achat**
- 3- Délibération tarif location appartement école gauche par VVF**
- 4- Délibération 25% de l'investissement**
- 5- Lotissement Peyrou : critères d'attribution date**
- 6- Renouvellement CDD**
- 7- Délibération Fond Vert**
- 8- Divers**

1- Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, approuve ce compte rendu

2- Délibération prime pouvoir d'achat

Le gouvernement a décidé l'octroi d'une « *prime exceptionnelle* » pour aider les agents à faire face à l'inflation. Cette prime, d'un montant maximum de 800 euros, est versée aux agents dont la rémunération brute est inférieure à 39 000 euros par an.

Pour pouvoir toucher cette prime, les agents doivent avoir été recrutés avant le 1er janvier 2023 et être toujours en poste au 30 juin 2023. Le salaire de référence pour toucher cette prime est celui perçu entre le 1 juillet 2022 et le 30 juin 2023. La prime est calculée au prorata du temps de travail.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité du présent de verser cette prime.

3- Délibération tarif location appartement école gauche par VVF

L'appartement situé à gauche au dessus de l'école a été loué par VVF pour du personnel saisonnier.

Le loyer a été fixé à 350 € par semaine pendant les deux semaines des vacances de Noël et les 4 semaines des vacances de février. Hors vacances scolaire il est à 350 € par mois.

Les charges du chauffage sont en supplément payé par VVF.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité du présent le montant de ces loyers.

4- Délibération 25% de l'investissement

Autorisation est donnée au Maire pour payer les factures d'investissement à hauteur de 25% du budget 2023. Cette autorisation permet aux entreprises de ne pas être pénalisées et d'être payées avant la réalisation du budget 2024.

Voté à l'unanimité.

5- Lotissement Peyrou : critères d'attribution date

Un règlement pour l'attribution des lots du lotissement de Peyrou a été mis en place par une commission des membres du conseil municipal. Après en avoir pris connaissance quelques modifications seront apportées.

Ce règlement sera validé lors du prochain conseil municipal.

6- Renouvellement CDD

Le contrat de travail d'Anne Marie Exbrayat arrivant à échéance fin janvier, celui-ci sera renouvelé pour un an dans les mêmes conditions.

7- Délibération Fond Vert

Une demande de subvention dans le cadre du fond vert sera faite pour la rénovation du toit et du chauffage du centre d'animation.

Pour obtenir cette subvention un diagnostic thermique doit être effectuée.

Le coût de celui-ci peut être aussi subventionné.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'effectuer ces travaux et de déposer un dossier pour le fond vert.

8- Délibération modificatives pour emprunt de la commune

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des présents, Mr le Maire de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Une délibération est prise pour modifier :

Le compte 16 : +10 000 € - le compte 2313 : - 10 000€

Le compte 66 : + 4 000€ - le compte 6411 : - 4 000€

9- Délibération pour l'avenant N°2 pour la convention assistance au service retraite

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des présents, Mr le Maire de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents donne son accord pour signer cet avenant.

10- Délibération pour le plan de résilience

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des présents, Mr le Maire de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents donne son accord pour signer ce plan de résilience.